

Mme Astrid [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
M. Stéphane [REDACTED]

DGFP
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Lettre recommandée avec AR

A l'attention de Monsieur [REDACTED], Administrateur Général des Finances Publiques,

Monsieur,

Suite à votre lettre du [REDACTED]

Le montant demandé par la trésorerie de C [REDACTED] est un faux, la commune de L [REDACTED] a perçu ces loyers directement par les allocations, le montant des allocations étant supérieur au montant du loyer, la commune de L [REDACTED] a perçu ces loyers à partir de mars 2016 pour les loyers à partir de janvier 2016, les allocations versent les allocations avec un décalage de un mois (relevés allocation joints).

Il était convenu que nous réalisions des rafraîchissements dans ce logement (nettoyage, peintures) et des travaux dans le jardin (nettoyage et clôtures) contre loyers.

La commune de son côté devait en réaliser aussi (goudronnage, clôtures et mise en place d'un portail côté accès route).

Nous avons tenu nos engagements, la commune n'a pas tenu les siens.

Nous avons fait intervenir un huissier (constats joints de deux logements) et la préfecture (lettre jointe).

La commune de L [REDACTED] ne nous a pas déduit les loyers à la hauteur de nos travaux, ils nous ont empêcher d'user ce domicile juste après la fin des travaux que nous avons réalisés, certainement pour récupérer le bien pour son propre compte après travaux sans en payer le prix.

Ce logement comme tous les logements appartenant à la commune de L [REDACTED] sont non conformes à la location, les soi-disant travaux réalisés par des subventions et fonds communaux n'ont pas été réalisés dans ces logements mais dans les propriétés privées des personnes de la commune de L [REDACTED].

Nous avons réalisé les clôtures côté route pour la sécurité de notre enfant.

Nous avons porté l'affaire devant un juge au TI de G [REDACTED], ce juge n'a pas souhaité nous entendre indiquant que cette affaire n'était pas de sa juridiction mais celle du TGI, puis a invoqué que nous ne nous étions pas présentés à une audience pour classer l'affaire, ce juge est dans les magouilles de cette commune.

Nous avons alors décidé de nous réfugier à l'étranger, nous devons partir début 2017.

Voyant cela les personnes de la commune de L [REDACTED] nous ont harcelés, notre enfant Marylou est décédée le 16 janvier 2017 dans des circonstances suspectes, certainement empoisonnée, une plainte a été portée au ministère public sans réponse, un juge d'instruction a été saisi par le parquet, une plainte collective avec d'autres parents est portée à la cour pénale internationale aujourd'hui pour crime contre l'humanité.

[REDACTED]

Après avoir enquêté cette organisation exerce aussi du trafic d'êtres humains, utilisant les enfants pour se procurer des revenus, par des placements, des crimes et du trafic d'organes d'enfants.

Vous trouverez en pièce jointe copie de plainte à la CPI.

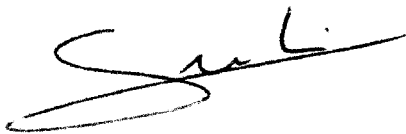
Nous avons fondé une association pour nous aider, www.laplumeblanche.org, d'autres associations, organisations et familles nous ont rejoints.

Vous pouvez si vous le souhaitez avoir un code d'accès aux documents de l'association La Plume Blanche.

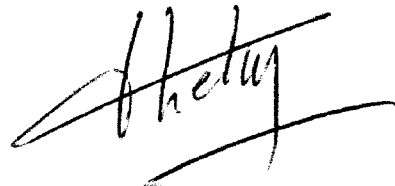
Pouvez-vous diligenter une brigade financière pour stopper ces délits, pouvez-vous nous aider à confondre ces monstres devant la justice.

Veuillez agréer, Monsieur [REDACTED], Administrateur Général des Finances Publiques, nos salutations distinguées.

M. Stéphane [REDACTED]



Mme Astrid [REDACTED]



Copies ; Médiats, organisations et associations, CPI et [REDACTED] par mail et courrier.